



Infirmier
Kinésithérapeute
Sage-femme

Je trace l'administration des traitements (et/ou je vérifie l'administration par un tiers)

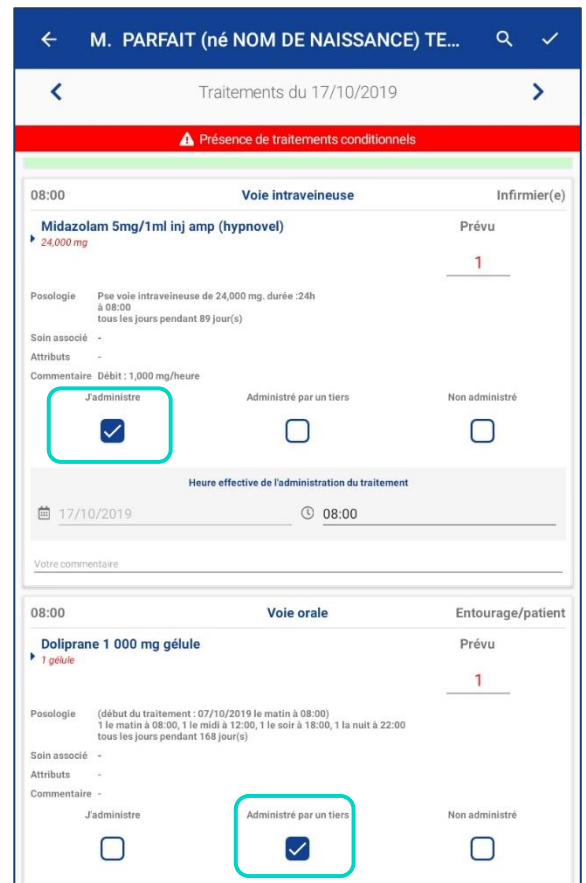
Je suis sur le tableau de bord de mon patient ;

sinon :

1. Je clique sur le menu de gauche ☰ puis « Liste des patients »
2. Je tape le nom de mon patient, et je clique dessus
3. J'arrive sur son tableau de bord
4. Je sélectionne le pavé « Administrations Traitements » : la liste des traitements apparait, classée par heure d'administration et par voie

La personne qui doit normalement administrer le traitement est indiquée en haut à droite de chaque ligne de médicament.

Si le patient a des traitements en « si besoin », l'alerte « présence de traitement conditionnels » s'affiche en haut, en rouge.



5. - Je coche « J'administre » si j'ai moi-même donné le traitement
- Je coche « Administré par un tiers » si j'ai vérifié l'administration mais qu'elle a été faite par le patient, l'entourage ou un autre professionnel
- Je coche « Non administré » si le patient n'a pas pris son traitement, en ajoutant un motif de la liste

6. Je valide ma traçabilité (✓ en haut à droite)